

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022



| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 23 |
| Conseillers présents : | 17 |
| Pouvoirs : | 6 |

| | |
|------------|----|
| Ont voté : | |
| Pour | 23 |
| Contre | |
| Abstention | |

L'an deux mille vingt, le mardi treize décembre deux-mille-vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal de Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2022

Présents :

Laurent BAUDE - Patricia BLANC - Jean-Louis FERRIER - Christophe SARRE - Hervé LETOURNEAU - Jean-Paul LEGAL - Philippe RINGUET - Nathalie RODRIGUES - Rabah LOUCIF - Francis RODRIGUES - Stéphanie DARDEAU - Linda LOISEL - Christelle LEGENDRE - Amandine LOUIS - Robert FENNINGER - Martine AIME - Stéphanie HOUDAS

Absents excusés

Sana CHENET-CHELDA - Chahrazede BENKOU NAVARRO - Elisabeth GUEYTE - Olivier MORAND - Hugo LEMAITRE - Anne-Sophie FABRE

Pouvoirs :

Sana CHENET-CHELDA a donné pouvoir à Laurent BAUDE
Chahrazede BENKOU NAVARRO a donné pouvoir à Philippe RINGUET
Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Paul LE GAL
Olivier MORAND a donné pouvoir à Patricia BLANC
Hugo LEMAITRE a donné pouvoir à Christophe SARRE
Anne-Sophie FABRE a donné pouvoir à Martine AIME
Secrétaire de séance : Martine AIME

90/22 – DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL 2023

Monsieur le Maire expose que le conseil départemental a fait le choix de renforcer sa mobilisation en faveur du développement des territoires du Loiret. À ce titre, il lance annuellement un appel à projet afin d'accompagner les communes dans leurs projets d'intérêt local.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal 2023 :

Dans le cadre du projet d'installation d'une régulation des différents systèmes de chauffage des bâtiments avec un dispositif de commande à distance.
Le coût estimatif du projet s'élève à 80 000 € TTC.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 09 décembre 2022 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER le projet d'installation d'une régulation des différents systèmes de chauffage des bâtiments avec un dispositif de commande à distance.**
- **DE SOLLICITER une subvention au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal 2023 pour ce projet**
- **D'AUTORISER le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet d'intérêt communal du Département.**

Fait à Semoy, le 13 décembre 2022

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Martine AIME

Conseillère municipale

Envoi et réception en préfecture le :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification